

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°095/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Drève des Gendarmes 153.
- Identité du demandeur : Monsieur Juan Tecco.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46958-2023 : isoler les façades, remplacer les châssis et réaménager l'étage sous toit d'une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logements.

**Zone** : PRAS : en zones de servitudes au pourtour des bois et forêts, zones d'habitation à prédominance résidentielle

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11,2° du CoBAT : demande de dérogation au Titre I du RRU en matière de volume, d'implantation ou d'esthétique :
  - dérogation à l'article 3 (implantation de la construction façade avant)
- Application de la prescription particulière 16.al2 du PRAS (actes et travaux dans la zone non aedificandi entre 60 et 30 mètres)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°096/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Sapinière 31.
- Identité du demandeur : Monsieur Joël Zadek et Madame Rebecca Levi.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46712-2022 : transformer un immeuble comprenant deux unités de logements en une maison unifamiliale, peindre les façades extérieures, aménager une piscine non couverte dans le jardin.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS: n°48bis & ter - Quartier Sud/Est - approuvé par AGRBC le 10/06/1993.

### Motifs principaux de l'enquête :

 application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 28 juin 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°097/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue du Manoir 59.
- Identité du demandeur : Monsieur Geoffroy Petit et Madame Joëlle Verstraeten.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46872-2023 : transformer lourdement un immeuble de deux logements et créer un troisième logement.

Nature de l'activité : logements.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

PPAS n°1 - Quartier Kamerdelle approuvé par arrêté royal en date du 31/05/1949.

## Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT : Dérogation au PPAS n°1 en ce qui concerne les articles : art.3 (recul latéral), art.5 (façades), art.6 (hauteurs)
- Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- Application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle,

le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°098/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Léo Errera 20.
- Identité du demandeur : Madame Clémence CROCHELET.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46869-2023 : Régulariser un volume arrière, régulariser des châssis en façade avant, isoler la façade arrière et des toitures plates avec rehaussement des acrotères, rénover la toiture inclinée, réaménager des combles avec déplacement de l'escalier actuel.

Nature de l'activité : logements.

**Zone**: PRAS: en zones d'habitation

PPAS n°15 - Ilot Montjoie/Errera/Cavell/Jones approuvé par arrêté royal du 03/12/1954

## Motifs principaux de l'enquête :

- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1er étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

#### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°099/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de l'Aulne 90.
- Identité du demandeur : S.R.L. KEYKO Monsieur Van Ongevalle Aurian.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46878-2023 : transformer et étendre une maison d'habitation unifamiliale en vue d'y aménager 3 appartements.

Nature de l'activité : logements.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT : MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
  - Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
  - Dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°100/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Georges Lecointe 37.
- Identité du demandeur : Monsieur Nicola Ardito.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46789-2022 : Modifier une verrière en façade arrière en vue de créer une terrasse accessible depuis les pièces de vie du premier étage, et permettre de rejoindre la jardin; isoler la façade arrière; mettre en conformité les aménagements minéralisés de la zone de recul au regard de la situation de droit du permis d'urbanisme 16-32958-1996.

Nature de l'activité : logements.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions :
  - Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
  - Dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale, L'Echevin de l'Urbanisme, Laurence VAINSEL. Jonathan BIERMANN.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°101/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de l'Etoile 48.

- Identité du demandeur : Monsieur Piotr Dackiewicz.

- Demande de permis d'urbanisme n°16-46848-2023 : Mettre en conformité la transformation d'un immeuble mixte de 2 commerces et 2 logements en 3 unités de logements et 1 unité de bureau, et transformation de la façade principale.

Nature de l'activité : bureaux, logements.

**Zone**: PRAS: en zones d'habitation

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT : MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
- Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).
- Application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

#### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77,
   1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°102/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Wansijn 31.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Edouard et Ségolène de Moustier.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46873-2023 : Modifier le pan de toiture arrière, aménager les combles, reconstruire la lucarne en infraction, en façade avant, poser des panneaux photovoltaïques et mettre en conformité une situation de fait.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS n°9 - Quartier Wansijn - A.R. du 20/05/1954.

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°9 en ce qui concerne les articles : art.l.e, art.l.f, art.lV.)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°103/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Winston Churchill 82.
- Identité du demandeur : Monsieur Semaan Bassil c/o Monsieur Vincent Dehon.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46853-2023 : Mettre en conformité la répartition des logements dont l'annexion des sous-sol et combles pour étendre deux logements et l'aménagement de terrasses.

Nature de l'activité : logements.

**Zone** : PRAS : en espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

PPAS n°19bis - Quartier Winston Churchill - A.R. du 06/05/1983.

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°19bis en ce qui concerne l'article 0.5. + garage par logement)
- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- Dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

#### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°104/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de Sumatra 21.

- Identité du demandeur : Madame Alice Van den Abeele.

- Demande de permis d'urbanisme n°16-46941-2023 : Rénover une maison unifamiliale, construire une annexe, créer un chien assis et restaurer les façades.

Nature de l'activité : logements.

**Zone**: PRAS: en zones d'habitation

PPAS n°51 - Quartier Floride/Langeveld (A.R. du 15/04/1988).

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS en ce qui concerne l'article 1.5.)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°105/2023) PERMIS D'URBANISME



### Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de la Mutualité 131.

- Identité du demandeur : Monsieur Olivier Binamé.

- Demande de permis d'urbanisme n°16-46966-2023 : Rénovation d'une maison unifamiliale et démolition/reconstruction d'une annexe en façade arrière.

Nature de l'activité : logements.

**Zone**: PRAS: en zones d'habitation

### Motifs principaux de l'enquête :

- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°106/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 208.

- Identité du demandeur : Monsieur Bernat Amat y Cortadellas.

- Demande de permis d'urbanisme n°16-46913-2023 : Rehausser la toiture, inscrire des lucarnes en façades avant et arrière, reconstruire la véranda existante en façade arrière et mettre en conformité le remplacement des châssis de la façade avant.

Nature de l'activité : logements.

**Zone**: PRAS: en espaces structurants, zones d'habitation

PPAS: n°29bis - Quartier Clijveld - approuvé par AGRBC du 12/07/2007.

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°29bis en ce qui concerne l'article 1.5.).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : <u>https://openpermits.brussels</u>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 28 juin 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°107/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue du Prince d'Orange 97A.
- Identité du demandeur : S.R.L. AXC PROPERTIES Monsieur Alexandre Letier.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46867-2023 : Transformer une villa de 2 appartements en une villa unifamiliale, modifier le gabarit général du volume existant en supprimant la toiture mansardée et en la remplaçant par un étage complet à toiture plate, isoler les façades et modifier l'esthétique de celles-ci (remplacer les châssis, placer une nouvelle brique de parement) et modifier les aménagements intérieurs.

Nature de l'activité : logements.

**Zone** : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS n°48bis & ter - Quartier Sud/Est - approuvé par AGRBC du 10/06/1993.

PL n°76 octroyé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 21/04/1965.

### Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT :
  - Dérogation au PPAS n°48bis et ter en ce qui concerne les articles 2.3.3.; art.2.3.4.
  - Dérogation au permis de lotir n°76 en ce qui concerne l'article 3
- Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

#### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL. L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°109/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue des Glaïeuls 29.

- Identité du demandeur : Madame Valentine d'Udekem d'Acoz.

- Demande de permis d'urbanisme n°16-46863-2023 : Réaménager, étendre et rénover l'habitation.

Nature de l'activité : logements.

**Zone**: PRAS: en zones d'habitation

### Motifs principaux de l'enquête :

- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5ème étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, L'Echevin de l'Urbanisme, Le Bourgmestre, Laurence VAINSEL. Jonathan BIERMANN. Boris DILLIES.



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°110/2023) PERMIS D'URBANISME



## Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Repos 56.
- Identité du demandeur : Monsieur Gaëtan Mareschal.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46964-2023 : Modifier l'aspect, isoler les 3 façades d'une maison unifamiliale, construire une extension en toiture et aménager un cabinet médical (kiné) au sein de l'habitation.

Nature de l'activité : logements équipement.

Zone: PRAS: en zones d'habitation

### Motifs principaux de l'enquête :

- Dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction façade avant)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du 30/05/2023 et jusqu'au 13/06/2023 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : <u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

### Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant <u>sur rendez-vous uniquement</u>.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure <u>sur le site Internet de la Commune</u> ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours <u>avant la séance de la Commission</u>.

Fait à Uccle, le 22/05/2023.

Par ordonnance:

La Secrétaire communale, Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme, Jonathan BIERMANN.